



AVIS D'ATTRIBUTION

L2122-1-1

MISE A DISPOSITION PAR SNCF RESEAU D'UN TERRAIN BATI SUR LA COMMUNE DE NEUVILLE DE POITOU (86170)

1. SNCF Immobilier- Direction Immobilière Territoriale SNCF Sud Ouest de SNCF Immobilier, dont les bureaux sont sis 142 rue des Terres de Borde CS 51925 – 33081 BORDEAUX CEDEX représentée par son Directeur Adjoint, Monsieur Lionel BOUTIN, dûment habilité. SNCF Immobilier (branche Immobilière de SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau et conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Réseau.

2. Correspondant :

Renseignements techniques et administratifs :
NEXITY PROPERTY MANAGEMENT
54 Cours du Médoc
33300 BORDEAUX

Mme Marion DEPAROIS
Courriel : mdeparois@nexity.fr

3. Objet de la procédure :

La convention d'occupation objet du présent avis porte sur la mise à disposition d'un terrain bâti d'une surface d'environ 937 m² sis Boulevard Jules Ferry sur la commune de Neuville de Poitou (86170).

4. Procédure :

La convention d'occupation non constitutive de droits réels a été passée selon la procédure de sélection préalable de l'article **L2122-1-1** du Code Général de la propriété des personnes publiques.

5. Attribution :

Par application des critères de choix pondérés annoncés dans le règlement de la consultation remis aux candidats, SNCF Réseau a décidé d'attribuer la convention d'occupation à la société SOUFFLET AGRICULTURE dont le siège est sis Quai Sarrail à NOGENT-SUR-SEINE (10400).

Date d'effet de la convention d'occupation : 01/07/2021

6. Modalités de consultation de la convention d'occupation :

Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.

Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 2 du présent avis.

Consultation uniquement sur place

7. Information sur les recours

Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois devant :

Tribunal administratif de Poitiers,
Hôtel Gilbert - 15, rue de Blossac - CS 80541, 86020 Poitiers Cedex
Téléphone : 05 49 60 79 19 - Télécopie : 05 49 60 68 09
Courriel : greffe.ta-poitiers@juradm.fr